

CONFEDERATION LIFE ASSOCIATION

NOS lecteurs trouveront, d'autre part, un extrait du trente-deuxième rapport de cette compagnie d'assurance. Ils y verront que le montant des assurances en vigueur chez elle à la fin de 1903. Était de \$36,684,000 comprenant \$4,138,000 de polices émises dans le cours de l'année dernière.

Il faut évidemment pour enregistrer un aussi fort montant d'affaires nouvelles un travail ardu qui fait honneur aux agents. Mais malgré tous les efforts du personnel actif, il serait impossible d'atteindre de tels résultats, si la Confederation Life Association ne jouissait de la confiance du public des assurés.

Cette confiance est justifiée par la politique du bureau de direction, politique en même temps progressive et conservatrice. Progressive, nous venons de le voir par les chiffres cités plus hauts. Conservatrice, elle l'est, car la Confederation Life Association calcule ses réserves sur polices et annuités non pas d'après l'étalon fixé par le gouvernement, mais d'après le sien propre, ce qui lui donne un montant de réserves de \$8,833,366 au lieu de \$8,632,356, en outre elle a au-dessus de tout passif un surplus en espèce qui, y compris la différence entre l'étalon du gouvernement et le sien, s'élève à \$736,394.03. Evidemment, dans ces chiffres n'est pas compris le capital-actions qui s'ajoute aux autres garanties en faveur des assurés.

LA SURTAXE SUR LES PRODUITS ALLEMANDS

L'IDEE semble prévaloir qu'actuellement la surtaxe imposée par le Gouvernement canadien sur les produits allemands est entièrement supportée par le manufacturier allemand.

Le fait peut être réel dans certains cas, mais il ne l'est pas pour la masse des marchandises importées d'Allemagne. Les marchandises manufacturées en Allemagne qui viennent sur le marché canadien pour le commerce des ferronneries et de la quincaillerie, sont dans presque tous les cas, propres à l'Allemagne et de dessins et de modèles différents de ceux des autres pays. En outre, si les dessins et les modèles correspondent à ceux des articles fabriqués en d'autres pays, les prix des articles allemands sont généralement de beaucoup au-dessous de ceux de leurs concurrents, de sorte que ni le tarif préférentiel, ni la surtaxe n'ont aucun effet sur les ventes, car la concurrence entre les divers manufacturiers allemands est si vive que les prix des marchandises sont à peu de chose près les prix de revient du manufacturier. Il en est du moins ainsi pour

tous les petits articles de ferronnerie et la coutellerie.

Il y a quelques lignes de la quincaillerie pour lesquelles les manufacturiers allemands entrent en sérieuse concurrence avec les fabricants américains et anglais et, sur ces lignes, les Allemands ont réduit les prix pour faire face à la surtaxe plutôt que de perdre notre marché, mais dans presque tous les cas, ces prix n'ont été réduits que pour le présent, c'est-à-dire pendant que la surtaxe existe, mais cette surtaxe disparaissant, les manufacturiers allemands coteront de nouveau les prix ayant cours avant l'imposition de la surtaxe.

Nous ne pensons pas que, dans toute la ligne de quincaillerie et de coutellerie importée d'Allemagne au Canada, 5 pour cent de ces marchandises soient affectées par la concurrence d'autres pays que l'Allemagne. De sorte que le commerce de la quincaillerie doit payer la surtaxe sur 95 pour cent des marchandises qu'il importe d'Allemagne et que les manufacturiers allemands ne la paient guère que pour les autres 5 pour cent.

UNE EXPOSITION A LIEGE

Une Exposition universelle et internationale, d'une durée de six mois, s'ouvrira à Liège, en 1905. Bien qu'elle soit une oeuvre de l'initiative privée, elle est assurée du concours effectif du Gouvernement ainsi que de l'appui de la province et de la ville de Liège; le roi des Belges en a assumé le patronage. Elle comprendra principalement des sections artistique, scientifique, industrielle, commerciale et coloniale. Le principe de la division par sections nationales, combiné avec un système de classification générale, a d'ores et déjà été adopté. Un jury international, nommé sur l'intervention du Gouvernement, sera chargé de l'attribution des récompenses.

LA CANADIAN CONSOLIDATED CANNERS COMPANY

CETTE compagnie a, dans notre province, deux représentants, l'un de nationalité anglaise et l'autre de langue française.

Pour une raison ou pour une autre la Compagnie ci-dessus a adressé une lettre-circulaire à sa clientèle pour lui demander s'il ne serait pas préférable de n'avoir qu'un seul représentant.

Nous connaissons l'agent canadien-français qui est un homme actif et très bien vu du Commerce où la Canadian Consolidated Cannery Co. place ses marchandises; nous pensons donc que le commerce appuiera fortement auprès de cette compagnie pour le maintenir à son poste.

D'ailleurs, le commerce d'épicerie de gros se trouve en grande partie concentré dans des mains canadiennes-françaises et il n'est que juste, nous semble-t-il, que la compagnie lui témoigne sa courtoisie en faisant visiter par un représentant parlant la langue des commerçants de nationalité française.

MORT DE Mme VEUVE E. GEOFFRION

Nous avons le vif regret d'enregistrer la mort de Madame Veuve Elie Geoffrion, décédée lundi, à l'âge de soixante et onze ans.

Madame Geoffrion était la mère de M. L. E. Geoffrion, associé de la maison L. Chaput, Fils & Cie et Commissaire du Havre; de M. le docteur J. P. Geoffrion, de Varennes, du Révérend J. N. Geoffrion, curé de Vaucluse, de M. Amédée Geoffrion, Greffier de la Cour de Circuit, de M. le docteur Geoffrion de l'Assomption et de Mesdames Raphael Beauchamp, Geo. Latour, J. A. Prieur, J. G. Provost, Rosaire Prieur ainsi que de Mademoiselle Aleda Geoffrion.

Les funérailles ont eu lieu jeudi matin, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

Le corps a été transporté à Varennes pour l'inhumation.

Nous offrons à M. L. E. Geoffrion et à sa famille, dans le deuil cruel qui les frappe, l'expression de nos sentiments de respectueuses condoléances.

SOCIETE DES MARCHANDS-DETAILEURS DE NOUVEAUTES

L'assemblée mensuelle des membres de la Société a eu lieu le 12 courant sous la présidence de M. Bruno Charbonneau.

Membres présents: J. O. Gareau, A. Rouleau, A. Giroux, J. E. Patenaude, I. Cardin, Ernest Lamy, A. Fleury, Adam Lamy, Ernest Trahan, W. U. Boivin, Eug. Desjardins, J. M. Marcotte.

Après l'adoption des minutes de la dernière assemblée, lecture est faite de la lettre du Président de la Chambre de Commerce, nous faisant part des suggestions du comité nommé par cette Chambre en rapport à l'affiliation de la Société des Marchands Détailliers de Nouveautés à la Chambre de Commerce.

Après discussion il est décidé, que la considération de ce projet est remise à plus tard.

M. J. O. Gareau fait rapport du montant qu'il a collecté pour venir en aide à un ancien marchand de Nouveautés qui est aveugle et presque invalide. Il l'a remis à qui de droit en nature et en argent.

Comme la saison est rigoureuse et ce confrère n'ayant aucun revenu, il est décidé de faire appel à tous les confrères afin de subvenir à ses plus pressants besoins.